

MAIRIE DE NOVILLARS
Place du 8 Mai 1945
25220 NOVILARS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2019**

PRESENTS: M.M BELUCHE Maire, BOURDAIS, CAMELOT, HERMANN,
LOUIS, TISSOT
Mmes PIGUENET, ROUSSY, THIMONIER

PROCURATIONS : Mme GUEVELOU a donné procuration à M. LOUIS, Mme
HERNANDEZ a donné procuration à Mme ROUSSY, M. GUILLEMIN a donné
procuration à M. BOURDAIS

ABSENTE EXCUSEE : Mme BITSCHENE

ABSENT : M. STEGRE

PARTICIPATION D.D.E.N

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser une participation de 100€ à la Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale leurs permettant d'apporter une aide aux élèves des écoles pour améliorer la formation et la documentation des délégués au service de l'école publique.

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENT RENFORCES ET RECIPROQUES (CONTRAT DE VILLE)

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur le réajustement du projet de protocole d'engagements renforcés et réciproques lié à la révision du contrat de ville de Grand Besançon Métropole.

APPROBATION DES MODALITES ET DU MONTANT DEFINITIF DES CHARGES TRANSFEREES

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a validé le montant définitif des charges liées aux transferts de compétences effectués le 1^{er} janvier 2019 et les dispositions spécifiques relatives au transfert de la compétence voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités et le montant définitif des charges transférées à Grand Besançon Métropole.

CESSION DE TERRAIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de céder deux bandes d'aisance à deux demandeurs au prix de 15€ le m².

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal a approuvé les décisions modificatives liées à :

- la cession de terrain de la micro-crèche,
- l'actualisation du montant des attributions de compensation 2019
- l'amortissement des études de 2015, 2016, 2017 et 2018.
- l'ouverture de crédits modificatifs au budget de la commune.

SECURITE CIVILE

Le dossier est reporté afin d'apporter plus de précisions.

VENTE DE BOIS (PRIX DU STERE)

Suite à l'abattage des arbres situés allée des Châtaigniers et le parc, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre le bois coupé au prix de 30€ le m².

PRIME MEDAILLE D'HONNEUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une prime de 200€ à chacun des deux agents communaux qui recevront la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

NOVILLARS le 22 novembre 2019
Le Maire,
Philippe BELUCHE